

39^e édition de la



BROCANTE

de Survilliers

MERCREDI 1^e MAI 2024

Inscriptions exposants

INFORMATIONS ET INSCRIPTIONS



Comité des Fêtes
3 rue de la Liberté
95470 Survilliers



06 09 80 85 58



fetes@mairiesurvilliers.fr

Du lundi 15/01 au
lundi 15/04

Bulletin d'inscription disponible en mairie ou sur le site :
www.survilliers.fr

À 30km de Paris
Autoroute A1 Paris/Lille - Sortie 7
RER D - Gare Survilliers-Fosses

500 exposants
professionnels & amateurs
Entrée & parking gratuit

Restauration sur place

Règlement intérieur

1 – Le **COMITE des FÊTES de SURVILLIERS** organisera une **BROCANTE**, le **1^{er} mai de 5h à 20h**.

2 – Les exposants sont attendus à **partir de 5h**. Tout emplacement non occupé à 7H30 sera de nouveau attribué sans dédommagement.

3 – L'inscription des exposants (professionnels & amateurs) se fera en Mairie à partir du **LUNDI 15 JANVIER 2024 et ce jusqu'au LUNDI 15 AVRIL 2024 INCLUS** accompagnée du bulletin d'inscription ci-joint, du règlement, et des pièces demandées.

Tout dossier incomplet sera automatiquement renvoyé.

► L'exposant professionnel devra être titulaire d'un récépissé de déclaration de l'activité de revendeur d'objets mobiliers délivré par la Préfecture ou la Sous-Préfecture du lieu d'exercice de leur profession ou de leur domicile et se munir de sa carte professionnelle ou Kbis ou plaque de brocanteur et de son livre de police dûment tenu à jour.

► L'exposant non professionnel devra fournir une pièce d'identité ainsi qu'une déclaration sur l'honneur stipulant que la Brocante de Survilliers du 1er mai 2024 est la seule effectuée par lui-même dans l'année. (ci-joint sur le bulletin)

AUCUNE RÉSERVATION NE SERA FAITE LE JOUR MÊME

4 – Les exposants s'engagent :

► à ne pas dépasser les limites de leur stand et à respecter un passage de **3 mètres** sur la chaussée (passage véhicule secours).

► à laisser leur emplacement propre (un sac poubelle est mis à leur disposition à leur arrivée par les organisateurs)

► à respecter les Arrêtés du Maire réglementant la vente de muguet, la circulation et la brocante.

5 – Les emplacements seront attribués par le COMITE des FÊTES. **Aucun numéro ne sera communiqué avant le 1^{er} Mai à 5h**. Un emplacement attribué l'année précédente n'est pas réservé automatiquement et au même endroit pour l'année suivante.

AUCUN EMPLACEMENT NE SERA RÉSERVÉ SANS RÈGLEMENT.

En cas d'annulation avant la date de la manifestation, la totalité du montant de la réservation sera acquise à l'organisation. Aucun remboursement ne sera fait.

6 – La vente d'objets personnels, anciens ou usagés, ou d'objets neufs de fabrication artisanale est autorisée.

La vente d'objets neufs, d'armes et de munitions, de pâtisseries, de boissons alcoolisées, de confiseries, de produits alimentaires, d'animaux, d'objets à connotation religieuse ainsi que l'organisation de jeux de hasard sont strictement interdits.

Toute la partie restauration est réservée aux associations locales et aux commerces alimentaires locaux.

Le COMITE des FÊTES limite le nombre de restauration extérieure à la Ville de SURVILLIERS, 1 EMPLACEMENT pour 300 EXPOSANTS INSCRITS.

7 – Les mineurs sont autorisés à vendre des objets personnels en justifiant d'une autorisation parentale.

8 – Après déchargement, les véhicules devront stationner sur les parcs ou emplacements autorisés (l'organisateur ne sera pas responsable des infractions commises).

Toute circulation de véhicule est interdite sur le territoire de la Brocante de 8h à 18h. Le remballage est autorisé à partir de 18h.

9 – La Brigade de Gendarmerie de Fosses et le Gardien de Police Municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent règlement.

LE FAIT D'ÊTRE EXPOSANT IMPLIQUE LE RESPECT DE CE RÈGLEMENT ET DES DÉCISIONS DES ORGANISATEURS, NOTAMMENT EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ.

Cadre réservé à l'organisation

Emplacement(s)

NOM N°Fiche

BROCANTE de Surveilliers

MERCREDI 1^e MAI 2024

Les inscriptions seront retenues dans l'ordre d'arrivée et uniquement si elles sont accompagnées des pièces demandées et du règlement correspondant. Le nombre d'emplacements étant limité, l'organisateur se réserve le droit de clore les réservations sans préavis et au plus tard 8 jours avant la date de clôture annoncée.

Tout exposant doit complètement remplir le document d'inscription ci-dessous et le signer afin que sa participation puisse être confirmée. Tous les documents à fournir doivent être joints à l'inscription. Toute demande non conforme sera refusée. Les chèques seront encaissés dès leur réception.

BULLETIN D'INSCRIPTION 2024

NOM PRÉNOM

DATE DE NAISSANCE.....

LIEU DE NAISSANCE.....

ADRESSE

TEL PORTABLE TEL DOMICILE

EMAIL@.....

AMATEUR

PROFESSIONNEL

DÉTAIL DU MATÉRIEL OU OBJETS EXPOSÉS (à indiquer obligatoirement)

N° DE RC LIEU D'IMMATRICULATION

Uniquement pour les professionnels

TRÈS IMPORTANT : POUR LES PROFESSIONNELS, FOURNIR UNE PHOTOCOPIE DU KBIS, REGISTRE DE COMMERCE OU MÉTIERS ET DE LA CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ RECTO/VERSO DU GÉRANT OU DU RESPONSABLE DU STAND.

POUR LES AMATEURS, FOURNIR UNE PHOTOCOPIE RECTO/VERSO DE LA CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ ET REMPLIR L'ATTESTATION SUR L'HONNEUR (CI-JOINT SUR LE BULLETIN).

TARIF DES EMPLACEMENTS : 20 € LES 2 MÈTRES LINÉAIRES
(obligatoirement par multiple de 2 mètres)

1 EMPLACEMENT = 2 MÈTRES = 20 €

NOMBRE D'EMPLACEMENTS x 20 € =

Chèque à l'ordre du COMITÉ DES FÊTES DE SURVILLIERS

Chèque N° Banque

Espèces

Mandat à l'ordre du COMITÉ DES FÊTES DE SURVILLIERS

Je désire recevoir une facture (réservé uniquement aux professionnels, elle sera envoyée par la poste à partir du 15 mai 2024).

PROFESSIONNELS ET AMATEURS - À compléter et à signer

Je soussigné(e)..... déclare avoir pris connaissance des conditions énoncées dans le règlement et m'engage à les respecter, de même que je certifie exact toutes les informations fournies. Je m'engage à satisfaire à la législation en vigueur et je reconnais que ma responsabilité pourra être engagée en cas de manquement à mes obligations...

Date

Signature

Uniquement pour les AMATEURS - À compléter et à signer

En tant qu'amateur, j'atteste participer pour la première fois de l'année 2024 à une revente d'objets usagés m'appartenant personnellement.

Date

Signature

2 MÈTRES = 20 €
4 MÈTRES = 40 €
6 MÈTRES = 60 €
8 MÈTRES = 80 €
10 MÈTRES = 100 €

12 MÈTRES = 120 €
14 MÈTRES = 140 €
16 MÈTRES = 160 €
18 MÈTRES = 180 €
20 MÈTRES = 200 €

AMBULANT ALIMENTAIRE = 2 MÈTRES = 80 €